



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects Deuxième session

#### Compte rendu analytique de la 37<sup>e</sup> séance\*

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 mars 2001, à 15 heures

*Président :* M. Dos Santos ..... (Mozambique)

### Sommaire

- Déclaration du représentant du Royaume-Uni
- Projet de décision sur le niveau de participation
- Projet de règlement intérieur de la Conférence
- Questions diverses

---

\* Aucun compte rendu analytique n'a été établi pour les 34e à 36e séances.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.



*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### **Déclaration de la représentante du Royaume-Uni**

1. **M<sup>me</sup> Hand** (Royaume-Uni) déclare que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001 constitue une occasion unique de prendre des mesures durables afin de réduire la propagation et l'utilisation abusive de ces armes. Il y a une entente, non seulement de la part des gouvernements et de la société civile, mais aussi des populations dont la vie est mise chaque jour en danger dans les pays les plus touchés par les conséquences dévastatrices de l'accès facile et de l'utilisation abusive des armes légères. Par conséquent, il sera capital pour la Conférence d'aboutir à des mesures pratiques. Une période d'inactivité apparente serait un échec.

2. Reconnaissant la nécessité d'adopter une approche globale aux problèmes complexes associés aux armes légères, le Royaume-Uni a mis au point une stratégie à long terme pour traiter à la fois de l'offre et de la demande de telles armes. La stratégie comprend l'allocation de ressources suffisantes à un programme de collecte, de gestion et de destruction d'armes. Celle-ci devrait entraîner une action immédiate de même que des propositions à long terme. L'appui à ces initiatives à forte incidence à court terme sera déterminant pour démarrer le processus de réduction de la diffusion déstabilisatrice et de l'utilisation abusive des armes légères. Des contrôles internationaux plus stricts sur la production, le marquage, les transferts et la possession de telles armes pourraient faire en sorte que les quantités librement disponibles n'atteignent plus jamais des niveaux aussi dangereusement élevés.

3. Elle rappelle la proposition du Secrétaire au Foreign Office du Royaume-Uni de créer un fonds international pour la remise d'armes, qui pourrait constituer un instrument de lutte contre la prolifération des armes légères. Ce fonds pourrait fonctionner sous les auspices du PNUD, de la Banque mondiale ou d'une institution internationale analogue. Un tel fonds n'aurait pas besoin d'adopter une approche contraignante, mais pourrait adapter ses opérations en fonction des circonstances dans les différents pays. Comme il disposerait de ressources sur une base semi-permanente, le fonds pourrait permettre de prendre des mesures opportunes dès l'apparition d'un problème. Son lancement pourrait avoir lieu immédiatement après

la Conférence. Elle ajoute que le Royaume-Uni n'a pas l'intention de créer de nouvelles institutions ou bureaucraties pour s'occuper d'un tel fonds. Le Fonds d'affectation spéciale du PNUD constitue un mécanisme fiable pour fournir un appui aux pays touchés. De plus, le PNUD entreprend déjà des travaux de collecte d'armes dans le cadre de ses activités de développement.

4. Le travail dans le cadre du développement devrait permettre à la fois de réduire la disponibilité des armes et d'éliminer les causes profondes de la demande en armes légères. Le fonds pourrait ainsi proposer des incitations en matière de développement, en échange de la remise volontaire d'armes à un moment critique du désarmement et de la consolidation de la paix. Une telle approche serait à la fois durable, intégrée et globale. Une fois mis en place, ce programme pourrait être étendu de manière à inclure des dispositions sur l'expertise et la formation dans les domaines de la réforme des secteurs liés à la sécurité et à la reconstruction après les conflits.

5. Le Royaume-Uni espère que d'autres gouvernements viendront financer cette initiative et y participeront.

### **Projet de décision sur le niveau de participation** (A/CONF.192/PC/L.9)

6. *Le projet de décision sur le niveau de participation, figurant dans le document A/CONF.192/PC/L.9, est adopté.*

7. **Le Président** croit comprendre que le débat de haut niveau au niveau ministériel se déroulera au début de la Conférence.

### **Projet de règlement intérieur de la Conférence** (A/CONF.192/PC/L.5 et L.8)

8. **Le Président**, compte tenu des décisions prises par le Comité ayant trait à l'article 33, adoptées par le Comité à sa deuxième session et des modalités de la participation des organisations non gouvernementales (article 64) adoptées par le Comité le 22 mars 2001, propose que le projet de règlement intérieur de la Conférence tel qu'il figure dans le document A/CONF.192/PC/L.5, modifié par l'ajout du projet d'article 33 sur la prise de décision (document A/CONF.192/PC/L.8), soit adopté.

9. *Il en est ainsi décidé.*

**Questions diverses**

10. **M. Baidi Nejad** (République islamique d'Iran) exprime l'espoir que le Comité préparatoire examinera en profondeur la question importante de la structure de la Conférence, de sorte qu'elle soit préalablement bien comprise par les participants.

11. **Le Président** signale que les consultations sur cet aspect se poursuivaient et qu'elles pourraient se poursuivre jusqu'à l'ouverture de la Conférence, si nécessaire. Il prie instamment toutes les délégations intéressées de lui soumettre leurs propositions pour distribution aux membres.

12. **M. McConnell** (États-Unis d'Amérique) fait observer que pour de nombreuses nations, la décision de participer à la Conférence dépendra du document final. Sa délégation souhaiterait recevoir, avant l'ouverture de la Conférence, un rapport d'activité sur les efforts déployés en vue d'aboutir à un consensus sur ce document.

*La séance est levée à 16 h 30.*